

2021/0010
DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit janvier, à 17 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 15

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. PETIT. COQUELET. CHATELAIN. CHRETIEN. WERY. RAVIDAT.

Mmes MERCIER. BLANDO. WAUCHER. CAFFIAU. STALLA.

Absents ayant donné procuration : Mme DELTOUR à Mme BLANDO.
Mme WAUCHEUL à M. PETIT.

Absente excusée : Mme MALINGRE.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET, Mme CUVILLIER-BOUILLON et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

**Objet : Aide Départementale aux Villages et Bourgs programmation 2021 –
Parking du Cardé – priorité 2.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet dénommé réalisation d'un parking pour la salle des fêtes, la salle Francis BAROCHE et le stade de football est susceptible de bénéficier de la subvention relative à l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (A.D.V.B.) pour la programmation 2021.

Ayant pris connaissance du projet proposé par la commune d'Avesnelles qui s'élève à 585 214,00 euros H.T. soit à la somme de 702 257,00,00 euros TTC.

Le projet peut être subventionnable à hauteur de 300 000,00 euros H.T. à 40 % soit 120 000,00 euros.

Les travaux projetés en 2021 seront à inscrire au budget primitif 2021 selon les modalités de financement prévisionnel proposées :

Envoyé en préfecture le 20/01/2021

Reçu en préfecture le 20/01/2021

Affiché le 20 JAN. 2021

ID : 059-215900358-20210120-20210120_D0010-DE

Suite de la délibération 2021/0010

Dépenses		Recettes	
Montant H.T des travaux	585 214,00 €	Subvention ADVB sollicitée à hauteur de 40% du montant subventionnable à 300 000,00 H.T.	120 000,00 €
		Subvention DETR 30 %	175 564,20 €
T.V.A. (20 %)	117 043,00 €	Fonds propres de commune	406 692,80 €
Montant T.T.C de l'opération	702 257,00 €	Montant T.T.C de l'opération	702 257,00 €

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'avant-projet présenté ci-dessus, en précisant que la priorité 2 est donnée à ce projet,

Sollicite le financement départemental au taux de 40 %, au titre de l'ADVB 2021 avec le plafond subventionnable à 300 000,00 euros H.T., soit une subvention d'un montant de 120 000,00 €.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le
Le Maire,

20 JAN. 2021

